



DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

LE PRESIDENT,

N°DC-2025-215

Objet :

**Emprunt de 4 000 000 € avec la
Banque Postale**

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu la délibération n°2025-63 du comité syndical du 15 septembre 2025 donnant délégation de pouvoir au Président pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget ;

Vu la prévision d'emprunts inscrite au budget primitif 2025 du budget eau potable ;

Considérant le besoin de financement du budget eau potable pour les opérations suivantes ;

Budget Eau Potable :

SDAEP Station Pompage Haut Service Commelle Vernay	628k €
Renouv. Vannes Et Access. Réseau	534k €
Regny - Le Bourg T2	396k €
Mably - Pierre Corneille T2	250k €
La Gresle - Réservoir Le Piat	221k €
Saint Martin D Estreaux - Route De Gatheliere T1	256k €
Mably - Route De Grapigny T2	139k €
Réhabilitation Croix Blanche Ps5	137k €
Vougy - Route De Roanne	135k €
Mably - Rue Pierre Corneille	133k €
Mably - Rue Boileau	129k €
Amplepuis - Imp Folletiere Rue Ancienne Providence	170k €
Saint Haon Le Chatel - Chemin Des Royers	123k €
Saint Just La Pendue - Avenue De Bellevue	107k €
Cublize - Rue Du Lac	105k €
Saint Vincent De Reins - La Parelle	103k €
Saint Vincent De Boisset - Chemin De La Pommeraie	96k €
Branchement Plomb Rive Droite	87k €
Riorges - Jean Guehenno	85k €
Riorges - Rue Pierre Semard T3	84k €
Sevelinges - La Raison	82k €

Considérant la consultation bancaire effectuée auprès de divers organismes bancaires ;

Considérant les offres formulées par les prêteurs pour

assurer le financement des travaux des réseaux ;

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

- de contracter auprès de la banque postale un emprunt de 4 000 000 € pour financer les travaux sur les réseaux ;

- de préciser les principales conditions de l'emprunt obtenu,

- Montant : 4 000 000 €
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Index : Livret A préfixé +0.95 % l'an
- Echéances : trimestrielles
- Mode d'amortissement : constant
- Typologie Gissler : 1A
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Remboursement anticipé du prêt : possible, à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité dégressive au taux de 0,50%
- Passage à taux fixe : possible, à partir de la 3^e année d'amortissement et pour la durée résiduelle du prêt, moyennant le paiement d'une commission de 0,30% appliquée sur le capital restant dû.
- Frais de dossier : 0,05% du montant du financement, soit 2 000 €.

1°) d'inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires, et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les recettes nécessaires pour assurer le paiement des annuités ;

2°) de prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu ;

3°) de signer le contrat de prêt correspondant avec la banque postale, et tout document nécessaire à la contractualisation du prêt de 4 000 000 €.

Roanne, le 6 novembre 2025

Le Président,

Daniel FRECHET